



Horaires des individuels pour l'accès aux Aires de Jeux Extérieures

Il est rappelé au public que les associations et les écoles sont prioritaires pour l'utilisation des aires sportives

PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE

Du lundi au vendredi

De 7h00 à 8h00 puis de 12h30 à 13h30 puis de 18h00 à 22h00

Le samedi

De 7h00 à 8h00 puis de 12h00 à 22h00 en fonction de l'occupation des aires par les écoles et associations sportives

Le dimanche

De 8h00 à 22h00 en fonction de l'occupation des aires par les associations sportives

PENDANT LES PERIODES DE CONGES SCOLAIRES de septembre à juin et l'été

Du lundi au dimanche

De 7h00 à 22h00 en fonction de l'occupation des aires par les associations sportives et les centres de loisirs

Le courts de tennis sont soumis à un droit d'entrée, les réservations se font sur tennis.paris.fr